

ENSEIGNANT D'EPS

**SANTÉ
PÉNIBILITÉ
FIN DE CARRIÈRE**

**12
PROPOSITIONS
DU SNEP-FSU**

**BILAN
ET
ANALYSES**

Dossier réalisé
par Alain Briglia
et Lionel Delbart



Préface de Dominique Cau-Bareille

L'allongement des carrières, qui s'est assorti de la disparition de la cessation progressive d'activité, relève d'une décision politique qui a fait peu de cas des exigences professionnelles, des formes de pénibilité du travail et du vieillissement des travailleurs. Or selon Volkoff et Gaudart (2006), « vieillir au travail, c'est faire l'expérience d'une triple fragilisation de la santé : l'expérience d'une fragilisation de la santé *par* le travail du fait des expositions professionnelles tout au long de la carrière – l'expérience d'une fragilisation de la santé *par rapport* au travail en lien avec les difficultés que les salariés peuvent rencontrer dans leur travail pouvant les amener à devoir changer de travail, voire anticiper leur retraite – l'expérience de la fragilisation de la santé *au* travail en référence aux possibilités de s'appuyer sur leur expérience pour tenter de mettre en place des régulations ». Les enseignants n'échappent pas à ces processus de vieillissement (Cau-Bareille, 2009), particulièrement ceux en charge de l'EPS, exposés à des conditions de travail particulières, dont le corps est l'outil de travail principal. Ces derniers sont d'ailleurs nombreux à évoquer des difficultés à « *tenir jusqu'en fin* de carrière » (Cau-Bareille, 2017) compte tenu des évolutions du métier, de leurs problèmes de santé et de leur propre vieillissement. Mais ces difficultés sont souvent tues, cachées, les problèmes de santé externalisés, contribuant à l'invisibilité de cette problématique.

Ce livret « santé, pénibilité et fin de carrière » conçu par le SNEP-FSU aborde ces questions. Il pointe à la fois les enjeux importants de l'EPS dans le développement des élèves, la complémentarité de cette discipline par rapport aux autres apprentissages, tout en mettant en évidence les formes de pénibilité du métier, la spécificité des conditions de travail dans lesquelles ils évoluent (travail en milieu ouvert ou dans des bâtiments plus ou moins proches, plus ou moins équipés) et les particularités des formes d'engagement dans l'activité (leur corps est un outil de travail central). Au travers de la restitution des résultats de différentes enquêtes françaises portant sur les professeurs d'EPS, certaines initiées par l'Education Nationale, d'autres par le SNEP, il rend compte des difficultés vécues par les seniors (hommes et femmes) pour tenter de se maintenir en activité. Il met en évidence l'impact des problèmes de santé liés à leur parcours professionnel et sportif traumatisant sur leurs formes d'engagement dans l'activité, leurs stratégies éducatives, leurs rapports aux élèves. C'est plus globalement leur sentiment d'efficacité personnel qui semble fragilisé dans cette étape de leur parcours professionnel, dans un contexte où les exigences professionnelles sont de plus en plus importantes et contraignantes. Des constats qui confirment les résultats de différentes recherches internationales menées sur les fins de carrière des enseignants d'EPS (Cau-Bareille, 2017). Les faibles possibilités de s'extraire de ces contraintes, d'évoluer vers d'autres métiers au sein de l'institution, suscitent un malaise réel en fin de carrière et beaucoup d'inquiétudes. En brisant le silence sur ces problèmes, ce livret lève le voile sur le coût humain de l'enseignement de l'EPS, questionne plus largement les conditions de travail, interpelle l'institution sur l'accompagnement des seniors.

C'est dans une logique constructive que ce livret propose des pistes d'action visant à créer les conditions d'une activité mieux vécue et soutenable dans le temps.

Bibliographie

- Cau-Bareille, D. (2009). Vécu du travail et santé des enseignants en fin de carrière : une approche ergonomique. Rapport de recherche du Centre d'Études de l'Emploi n° 56, 65 p.
- Cau-Bareille D. (2017) Créer les conditions du bien-être au travail des professeurs d'EPS en fin de carrière : un enjeu important pour pouvoir durer dans le métier, Revue Recherches & Educations pour le n°17 sur le bien-être à l'école.
- Volkoff, S. et Gaudart, C. (2006). Vieillesse et travail. ADSP : Actualité et dossier en santé publique, 57, 52-54.

SOMMAIRE

P 4 - Enseigner l'EPS. Un beau métier qui a sa part de pénibilités non reconnues !

Un beau métier

Des formes de pénibilité diverses, mal connues et non reconnues

Des effectifs importants

Une discipline d'enseignement à risques qui exige une vigilance permanente

Des conditions de travail et d'exercice particulières

Un fort investissement corporel à l'origine de problèmes de santé

L'absence de reconnaissance de maladies professionnelles et de surveillance médicale

Souffrance psychologique

P 7 - Enseignant d'EPS, un métier mal connu

Une pénibilité spécifique

Des études et rapports qui révèlent les formes de pénibilité spécifiques du métier d'enseignant d'EPS

Déjà en 1997 !

En 2003 - 2004, le SNEP fait une première enquête

2004 - 2015 : des rapports qui confirment !

P 9 - 2015 - 2016 : Le SNEP FSU réalise l'enquête Santé / Pénibilité / Conditions de travail

Des éléments de l'enquête santé-pénibilité révélateurs

Les conditions de travail

Métier et conditions environnementales

Programmation des activités, Mise en place du matériel

Pénibilité et nombre d'élèves par classe

Le rapport aux hiérarchies

La santé au travail relève de la responsabilité de l'Etat employeur

La prévention

Le suivi médical par la médecine de prévention est quasiment inexistant

P 11 - Ouvrir un véritable dialogue : Le SNEP-FSU avance 12 propositions

Le SNEP fait 12 propositions concrètes autour de 3 axes

Concernant les conditions de travail

Concernant la santé

Concernant la fin de carrière

Réouverture d'une CPA

Allègement de service

Aménagement de service

Retraite

ENSEIGNER L'EPS.

UN BEAU MÉTIER QUI A SA PART DE PÉNIBILITÉS NON RECONNUES !

Un « beau métier »



Enseigner l'EPS à l'école, c'est :

- Engager les élèves dans la conquête d'une motricité extraordinaire, dans l'appropriation d'un langage universel sportif et artistique, dans la construction de relations, de coopération, d'entraide, de soutien «en actes».
- Les accompagner sur le chemin de l'émancipation, de l'estime de soi, du plaisir du dépassement. Donner à tous les jeunes qui sont dans un moment de leur développement favorable aux acquisitions, les moyens et le goût des pratiques physiques sportives et artistiques (danse, cirque...).

- En faire des pratiquant(e)s éduqué(e)s tout au long de leur vie en contribuant ainsi à leur santé.

Tels sont quelques uns des défis quotidiens des enseignant(e)s d'EPS, et un formidable enjeu de société que l'école doit réussir.

Pour les guider, les aider, les mobiliser dans cette aventure, dans cette démocratisation de l'accès à la culture des APSA (Activités Physiques, Sportives et Artistiques), il faut notamment des professeurs d'EPS d'un haut niveau de qualification, dynamiques et enthousiastes, sans cesse « sur le pont ». Leur métier, au service de l'intérêt général, est un beau métier. Ils le font avec passion, mais il a sa part d'ombre que l'Etat employeur connaît et doit reconnaître.

Des formes de pénibilité diverses, mal connues et non reconnues

Contrairement aux idées reçues, le métier d'enseignant d'EPS, parce qu'il s'appuie sur des activités « ludiques », physiques et sportives n'est pas celui d'un enseignement « forcément » facile. L'enseignant d'EPS est, comme les autres enseignants, confronté à un public varié, hétérogène et parfois difficile. Et si la plupart des élèves aiment l'activité physique et sportive, certains ne la conçoivent souvent que comme un défoulement, une récréation et sont rétifs aux apprentissages. Quelques-uns « rechignent » à toute activité physique, cette attitude relevant à la fois d'un rejet de l'institution scolaire, de ses exigences, mais également d'un rapport au corps difficile.

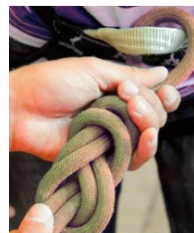
Le métier d'enseignant d'EPS présente aussi des caractéristiques particulières qui sont encore trop souvent ignorées et méconnues :

1 - Des effectifs importants

L'EPS est la seule discipline où aucun dédoublement statutaire n'a jamais existé. La note d'information **de la DEPP 03-09 de février 2003 indiquait que la discipline EPS « a les effectifs les plus lourds »**. Et l'augmentation constante des effectifs par classe en collège et lycée accentue les difficultés du métier.

2 - Une discipline d'enseignement plus à risque que les autres, qui exige une vigilance permanente

Les cours d'EPS et les déplacements sur les installations sportives nécessitent une attention de tous les instants. Les élèves sont confrontés à des pratiques physiques sportives et artistiques qui présentent nécessairement pour apprendre et progresser des prises de risques. Enseigner l'escalade, les gymnastiques, les lancers en athlétisme, la natation, le hand-ball ou le rugby... exige d'avoir le souci constant de la sécurité des jeunes qui nous sont confiés, ce qui demande une grande disponibilité de nos collègues, placés dans des conditions souvent difficiles. Les accidents en cours d'EPS peuvent avoir des suites y compris judiciaires.



Nombre d'enseignants d'EPS sont obligés de se déplacer à pied, voire en bus ou en métro avec leurs classes pour se rendre sur les installations sportives. La responsabilité qui est la leur durant ces trajets est importante. De plus en plus d'incidents, provoqués le plus souvent par des éléments extérieurs à l'établissement, se déroulent : insultes, agressions...

D'autre part, la responsabilité qui résulte de la surveillance des vestiaires est rendue compliquée par la mixité des classes. Des tensions importantes entre élèves peuvent apparaître et les enseignants doivent s'interposer, de façon physique parfois, pour gérer ces conflits et souvent les régler sans assistance extérieure immédiate, du fait de l'éloignement de l'établissement.

3 - Des conditions de travail et d'exercice particulières

Très souvent les professeurs d'EPS ne travaillent pas dans des conditions décentes. Les installations sportives,

qui correspondent aux salles de classe pour les autres enseignants, sont souvent mal adaptées, voire désuètes et même parfois indignes.

Un cours d'EPS suppose le plus souvent de préparer, transporter, installer, ranger du



matériel qui peut être lourd et encombrant.

Les enseignants exercent souvent à l'extérieur, cela même parfois lorsque les conditions atmosphériques sont mauvaises. Durant la journée, ils peuvent être amenés à connaître des écarts de température importants : par exemple, enchaîner un cours de natation en piscine puis une séance d'une autre activité à l'extérieur. Dans certaines académies ou dans les départements ultra-marins, ils sont exposés au rayonnement UV intense ou au couple chaleur-humidité générant des problèmes majeurs de santé (cancer de la peau, problèmes cardio-vasculaires...).

Travaillant dans de grands espaces extérieurs ou intérieurs et dans des bâtiments souvent mal insonorisés, et compte tenu des activités physiques et sportives enseignées, ils exercent dans un contexte sonore particulièrement difficile qui entraîne pour nombre d'entre eux des problèmes de voix, d'audition et une fatigue mentale.

4 - Un fort investissement corporel à l'origine de problèmes de santé

Les enseignants d'EPS sont amenés à faire des efforts physiques répétés (démonstrations, aides, parades, installation du matériel). Le facteur « usure du corps » est une réalité pour eux. Durant leurs études et tout au long de la carrière, le corps est soumis à une multitude de petits traumatismes qui font souvent apparaître, au cours des années, des douleurs ankylosantes, voire invalidantes.

Ce constat a d'ailleurs été repris en 2003, lors des groupes de travail organisés par la DPE (Division des Personnels Enseignants) au ministère sur la pénibilité.

À ce titre, pour les collègues femmes, **le congé de maternité devrait être allongé** et des aménagements de service accordés en amont de celui-ci.

Témoignage : « Quelle image peut donner un enseignant d'EPS, moitié sourd, perclus d'arthrose, incapable de parer des élèves en gymnastique par exemple en raison de problèmes de dos, nerveusement à bout en raison du bruit, du froid et des 30 élèves s'agitant autour de lui ... ? »

L'engagement corporel dans notre métier n'est pas seulement sollicité comme nous l'avons démontré ci-dessus ; il est attendu par les élèves. L'image de l'enseignant(e) d'EPS, c'est souvent le (la) sportif (ve), dynamique, si ce n'est capable de tous les exploits au moins spécialiste du mouvement et donc susceptible de performances. A 30 ans, cela se vit différemment qu'à 50 et que ne parle-t-on des 2300 collègues de plus de soixante ans ! A partir de 50 ans, les enseignants d'EPS deviennent plus vulnérables. Il y a aggravation de toutes sortes de douleurs articulaires, musculaires, circulatoires. Il peut être constaté une diminution importante des capacités physiques. Ils vivent mal le fait d'être physiquement moins crédibles et de ne pouvoir répondre pleinement aux attentes des élèves (démonstrations par exemple).

5 - L'absence de reconnaissance de maladies professionnelles et de surveillance médicale

La voix, le dos (cervicales, lombaires), les genoux, sont mis à rude épreuve durant toute la carrière et entraînent un certain nombre d'arrêts maladie, d'accidents de service, voire d'incapacité totale à l'enseignement de l'EPS sans pouvoir bénéficier d'un reclassement professionnel (qui est de droit dans les textes mais inappliqué au sein de l'Education Nationale). Cela se traduit, faute de réponses adaptées et en volume suffisant, par des départs trop nombreux en retraite anticipée pour invalidité.

Aucun de ces traumatismes n'est actuellement reconnu comme « maladie professionnelle » pour les enseignants d'EPS; le suivi médical étant inexistant.

Témoignage : « Pourquoi la médecine du travail est inexistante dans l'Éducation Nationale ? Il faudrait un suivi médical régulier avec reconnaissance et prise en charge de certaines maladies comme maladies professionnelles (ouïe, voix, dos...). » « En 35 ans de carrière je n'ai eu aucune visite avec la médecine de prévention... »

6 - Souffrance psychologique

L'évolution au sein des établissements des relations humaines avec la hiérarchie est fortement perturbée par les nouveaux modes de gestion managériale qui accompagnent les réformes successives du système éducatif. La multiplication des tâches « péri-classe » et la dégradation constante des conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves mettent les enseignants sous pression et sont sources de tensions.



De même la prescription de plus en plus notable en EPS et qui se cristallise lors de la réécriture des programmes et des textes rectificatifs détourne le sens du métier et renforce le sentiment de « métier empêché ». D'autre part, l'imposition d'utilisation d'outils numériques inadaptés est chronophage, la multiplication des tâches administratives participe d'une pénibilité spécifique. Ces éléments contribuent à développer la perception d'un e profession de plus en plus pénible et difficile à exercer.

Témoignage : « Les conditions humaines et matérielles ne cessent de se dégrader et il devient de plus en plus difficile de bien vieillir dans ce métier . »

ENSEIGNANT D'EPS, UN MÉTIER MAL CONNU

Une pénibilité spécifique



L'enseignement obligatoire de l'Éducation Physique et Sportive tout comme le service public du sport scolaire dans le second degré est mis en œuvre par des « enseignants spécialisés » dont la formation et les prérequis relèvent de la responsabilité de l'État.

Depuis plus de 15 ans, les pouvoirs publics sont informés par leurs services et régulièrement alertés par le SNEP-FSU des formes particulières de pénibilité spécifiques au métier

d'enseignant d'EPS; mais cela n'est pas pris en compte dans les réflexions sur les fins de carrière.

Les dernières réformes rallongeant la durée de la carrière n'ont fait qu'aggraver la situation et rendre encore plus urgente la réponse d'un ministère qui doit entendre la souffrance de cette profession et de ses personnels, y apporter non seulement compréhension mais réponses concrètes.

- Le contenu des études tout comme les concours de recrutement comportent une pratique physique et sportive conséquente, en rapport avec les métiers auxquels se destinent les étudiants. Cette dimension est donc consubstantielle du métier de professeur d'EPS. Elle doit être intégrée et prise en considération dans l'examen des spécificités de ce métier en relation avec les questions de santé, pénibilité, fin de carrière et retraite car elle provoque des micros traumatismes et une usure prématurée du corps, qui vont produire quelques années plus tard des souffrances dans l'exercice du métier.
- Le métier d'enseignant d'EPS lui-même génère des problèmes de santé spécifiques (voix, dos, troubles musculo-squelettiques, audition, troubles du sommeil, problèmes psychologiques...) qui apparaissent à tout âge et s'aggravent en fin de carrière. Un grand nombre d'enseignants d'EPS, femmes et hommes, se disent stressés, fatigués et ressentent à différents moments de l'année (suivant l'établissement) un épuisement physique et nerveux important.

Des études et rapports qui révèlent les formes de pénibilité spécifiques du métier d'enseignant d'EPS

Déjà en 1997 !

Dans le cadre de la table ronde « pas de classe sans enseignant » le médecin conseil M. Zorman relevait, parlant des enseignants en général, que : **« la fin de carrière (les 10 dernières années) apparaît comme un moment de vulnérabilité... »**. Parlant des enseignants d'EPS il disait qu'ils **« ...forment un groupe qui est exposé à des risques spécifiques. Leur enseignement nécessitant un fort investissement corporel, il arrive fréquemment qu'ils présentent des traumatismes articulaires ou d'autres lésions observées en médecine sportive. Ils doivent, comme les autres enseignants, poursuivre leur activité jusqu'à 60 ans. Cela peut être rendu difficile avec la diminution des capacités physiques liée à l'âge et à la fréquence des séquelles traumatiques. Une arthrose banale, une lombosciatique chronique n'auront pas les mêmes conséquences dans une profession sédentaire que pour un enseignant d'EPS, ni les mêmes retentissements sur le plan physique que psychologique. »**

En 2003 - 2004, le SNEP fait une première enquête,

« Vous et votre santé » (427 femmes et 347 hommes) montrait que :

- plus de 80% des enseignants d'EPS ressentent des douleurs qui gênent l'activité physique liée à l'exercice de leur profession,
- chez les femmes (60%) comme chez les hommes (48%), les problèmes de dos sont les plus fréquemment cités,
- sont également avancés avec force les problèmes articulaires et musculaires, la voix, l'audition, la fatigue nerveuse (stress, tension nerveuse, récupération, 71% des femmes et 56% des hommes à partir de 55 ans contre 29% et 31% entre 46 et 55 ans),
- 80% pensent que la manipulation de matériels lourds et 59% que le travail fréquent à l'extérieur sont des éléments importants de nuisance,
- 76% des femmes et 59% des hommes reconnaissent que le bruit a une influence importante sur leur santé.



2004 - 2015 : des rapports qui confirment les observations des syndicats !

- Lors du Comité Central d'Hygiène et de Sécurité compétent pour l'enseignement scolaire du 23 novembre 2003, qui traitait des congés pour raisons de santé des personnels, il a été signalé que les enseignants d'EPS faisaient partie « des populations les plus exposées » et que « les accidents et les maladies professionnelles affectaient plus particulièrement les professeurs d'EPS » (BO n° 21 du 27 mai 2004).
- Dans le cadre du Carrefour Santé Social (MGEN) auquel participait la FSU, l'enquête « Les enseignants face à leur fin de carrière professionnelle » réalisée en 2008, montre une nouvelle fois que l'usure physique constitue une préoccupation majeure pour la plupart des enseignants en fin de carrière, notamment les professeurs d'EPS.
- Suite à l'accord-cadre signé le 14 avril 2008 entre la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) et la MGEN, une première étude a été réalisée sur le moral, les conditions de travail et la santé des enseignants d'EPS. Le résultat de cette étude très riche, notamment en ce qui concerne la spécificité du métier, précise que 52% des professeurs d'EPS souhaitent que leur métier soit reconnu comme une profession à risques.
Les ennuis de santé et une fatigue nerveuse liés au métier ressortent fortement et s'aggravent avec l'âge, la pénibilité s'accroît également : 71% de professeurs d'EPS à partir de 50 ans et 25% avant l'âge de 30 ans le soulignent.
En fin de carrière, les enseignants d'EPS souffrent de traumatismes multiples (voix, articulations, arthrose, audition, dos, problèmes d'allergie, ORL...).
- A l'occasion des rapports annuels présentés au CHSCT ministériel du MEN (Ministère de l'Éducation Nationale), il apparaît que les enseignants d'EPS ont 8,8% à 9,1% d'accidents de service déclarés, soit proportionnellement 3 fois plus que la moyenne des agents du MEN (3%). L'indice de fréquence (nombre d'accident de service pour mille agents) est de 6,5 à 7 fois plus élevé pour les enseignants d'EPS que pour l'ensemble des agents du MEN.
- Plus d'arrêts de travail pour raison de santé que les autres.

Ces éléments et en particulier les dernières données recensées dans l'enquête de la DEPP et la communication au CHSCT, permettent de mettre en avant « l'usure du corps ». Elles révèlent bien la spécificité et la pénibilité de notre métier. Elles renforcent l'exigence de leur prise en compte, et confortent nos revendications concernant l'aménagement des fins de carrière. Elles devraient également permettre que certains traumatismes soient reconnus comme maladies contractées dans l'exercice de ces fonctions.

2015 - 2016 : LE SNEP-FSU RÉALISE L'ENQUÊTE SANTÉ/PÉNIBILITÉ/CONDITIONS DE TRAVAIL

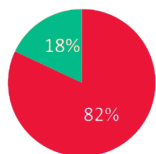
Cette enquête confirme les constats précédents, ainsi qu'une énorme attente de la profession qui n'en peut plus d'attendre

Avec 5 358 réponses, individuelles ou de collectif de travail de tous âges, le succès de l'enquête du SNEP-FSU (rappelons que l'enquête PISA se fait sur un groupe panel de 4 500 élèves) révèle l'énorme attente de la profession et, une nouvelle fois, la représentativité des revendications que nous portons.

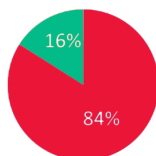
Si l'attachement au métier et la satisfaction de l'exercer sont toujours très forts, la non reconnaissance par le ministère des formes de pénibilité spécifiques liées aux conditions de travail et à l'allongement des carrières après les réformes des retraites sont de véritables problèmes ! Alors que la loi exige de l'employeur qu'il se préoccupe de la santé et des conditions de travail de ses employés, qu'attend notre Ministre ?

Des éléments de l'enquête santé-pénibilité révélateurs

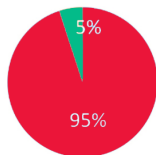
Les conditions de travail



Pour 82 % des collègues, les conditions de travail sont sources de pénibilité.



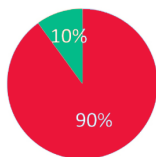
Pour 84 %, elles impactent fortement la santé des enseignants d'EPS.



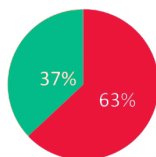
95 % des collègues n'envisagent pas d'exercer leur métier sans « être en très bonne forme ».

La santé du point de vue physique, psychologique et « mental » est une dimension essentielle de l'exercice du métier. Mais l'exercice du métier est source d'usure « normale » et source d'accidents qui la renforcent. Il est alors logique que ce soit dans la « fin de carrière » que, généralement, s'exacerbe l'impact du métier sur la santé de l'enseignant.

Métier et conditions environnementales



90 % des collègues travaillent toujours ou souvent dans le bruit.

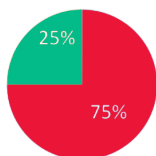


63 % trouvent pénible (toujours ou souvent) l'exposition aux conditions climatiques.

Les enseignants d'EPS sont soumis en permanence aux aléas climatiques qui peuvent impacter fortement leurs conditions d'enseignement : forte chaleur, pluie, froid. Ils travaillent souvent en extérieur mais quand ils sont dans des installations couvertes, ils sont aussi, souvent, dans des milieux poussiéreux. Mais l'impact le plus important qui est pointé, c'est incontestablement le bruit. Cela vient confirmer ce que révélait déjà l'enquête réalisée en 2009 par la DEPP et la MGEN, qui mettait en avant les problèmes d'audition rencontrés par les enseignants d'EPS.

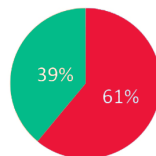
Témoignage : « Comment enseigner efficacement à plus de 55 ans en étant cassé avec les difficultés que nous connaissons (liées à l'âge et aux conditions intrinsèques de l'exercice du métier) ? »

Programmation des activités, mise en place du matériel



75 % notent la manipulation du matériel comme facteur de pénibilité. Le temps de préparation et l'état de fatigue personnel n'est pas prioritaire pour les collègues.

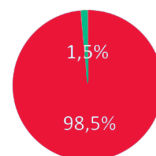
Le rapport aux hiérarchies



61 % des collègues considèrent qu'il impacte la santé. Il est devenu un élément de pénibilité. Cela confirme notre réflexion sur la nocivité du « new management » importé dans les services publics. Cela révèle aussi en creux les désaccords sur le sens des réformes et, bien entendu, sur les mises en œuvre.

Témoignage : « Concernant la problématique des ressources humaines dans notre métier, les chefs d'établissements sont-ils formés pour cela ? J'en doute. Qui est à l'écoute des enseignants et des équipes EPS qui ressentent des difficultés au travail ? »

Pénibilité du métier et nombre d'élèves par classe



98,5 % affirment que les effectifs sont un facteur de l'accroissement de la pénibilité. De manière « mécanique », le nombre d'élèves augmente le travail des enseignants dans tous les registres de l'acte d'enseignement. De plus, le nombre important d'élèves place l'enseignant face à des dilemmes ou des injonctions paradoxales : faire réussir tous les élèves, prendre en compte chacun mais avec moins de temps ; garantir la sécurité des élèves alors que leur nombre augmente les risques, individualiser la pédagogie et sans cesse voir augmenter les effectifs dans les classes. Tout cela entraîne une tension et une fatigue importante.

La santé au travail relève de la responsabilité de l'état-employeur

- Plus de 96 % des collègues pensent que l'Education Nationale ne s'occupe pas réellement de la santé des enseignants d'EPS.

La prévention

- 94 % des collègues disent n'avoir eu aucune information pendant leur formation initiale pour préserver leur santé tout au long de leur carrière. De plus, les collègues plébiscitent à 96 % le fait que celle-ci soit étudiée en formation initiale et continue.

Le suivi médical par la médecine de prévention est quasiment inexistant

- 68 % des collègues disent n'avoir eu aucune visite avec un médecin de prévention et 26 % n'en ont eu qu'une depuis le début de leur carrière. Il est donc urgent que l'administration mette en place une véritable politique de prévention.

*Témoignage : « Tout salarié a droit à un suivi médical annuel, pourquoi l'EN ne respecte pas cette obligation ? »
« J'ai 52 ans, j'aimerais vraiment que nous ayons un suivi médical et des adaptations de service qui prennent en compte notre usure. »*

OUVRIR UN VÉRITABLE DIALOGUE : LE SNEP-FSU AVANCE 12 PROPOSITIONS



Reconnaître les formes de pénibilité du métier d'enseignant d'EPS est donc fondamental pour réfléchir à des mesures de prévention. Les enseignants d'EPS souhaitent que leur situation soit examinée avec beaucoup d'attention. Nous rappelons notre demande d'abaissement des obligations de services à 18H comprenant les 3H forfaitaires pour l'animation du sport scolaire.

Très attachés à leur métier, à leur discipline et à ses enjeux qui constituent une richesse pour les élèves, souhaitant exercer jusqu'à l'âge de la retraite avec responsabilité, sérénité et dignité, les enseignants d'EPS demandent que s'ouvre un véritable dialogue avec les Ministères de l'EN

(Education Nationale) et la FP (Fonction Publique) L'absence de réponse sur ces questions (de M. Ferry - Ministre de l'EN - en 2003, de M. Duwoye - Directeur des Personnels Enseignants au Ministère de l'EN - en 2005, de M. Darcos - Ministre de l'EN - en 2008, de Mme Théophile - Directrice Générale des Ressources Humaines du MEN - en mars 2010), ainsi que la remise en cause de la CPA par M. Fillon - Ministre de l'EN - en 2004, et sa suppression totale en 2011 (CPA qui était utilisée par près de 40% des enseignants d'EPS en établissement) et enfin l'allongement de la durée de carrière lié aux réformes successives des retraites, n'ont fait que dégrader la situation et renforcer les difficultés à « tenir jusqu'en fin de carrière ». La souffrance générée chez nos collègues n'en est que plus vive et s'amplifie. Il y a urgence. Aujourd'hui les enseignants d'EPS, dont par ailleurs on n'hésite pas à vanter la professionnalité, ont besoin d'être entendus.

Aussi, le SNEP appelle les ministres de la Fonction Publique et de l'Éducation Nationale à ouvrir ce dossier « sensible » et à prendre leurs responsabilités en adoptant des mesures spécifiques en direction des enseignants d'EPS.

Reconnaître enfin la pénibilité spécifique du métier d'enseignant d'EPS, c'est se soucier de la qualité de cet enseignement aux élèves, c'est prendre soin des femmes et des hommes qui le réalisent au quotidien. Il y a urgence !

Le SNEP fait 12 propositions concrètes autour de 3 axes :

A - Concernant les conditions de travail

1- Réduction des maxima de service des enseignants d'EPS (actuellement plus élevés que tous les autres enseignants du second degré),

2- Amélioration des conditions de travail (effectifs des groupes élèves, nombre et qualité des installations qui doivent être dans ou à proximité immédiate des EPLE, matériel pédagogique adapté et non traumatisant...).



B - Concernant la santé

3- Développement, dès la formation initiale, de l'information et de la prévention,

4- Développement d'un suivi médical particulier pouvant aider à faire reconnaître certains traumatismes ou maladies comme « maladies professionnelles ». Etre reconnu comme « profession à risque » et bénéficier du « service actif ».

5- Nouveaux droits sociaux pour les enseignantes d'EPS, l'allongement du congé de maternité notamment pour le congé prénatal, suivi médical sérieux de la grossesse avec possibilité d'aménagement ou d'allègement d'horaires à compter du 3^e mois de grossesse.

6- Augmentation des possibilités d'allègement et d'aménagement progressifs du temps de service en cas de problèmes médicaux,

7- Diversification et augmentation des postes adaptés de courte et longue durée,

8- Droit réel à une seconde carrière avec des possibilités de réorientation et reconversion professionnelles assorties d'une formation et d'un reclassement professionnel.



C - Concernant la fin de carrière

9- Réouverture d'une CPA (Cessation Progressive d'Activité), comme cela existe dans d'autres pays. Ce dispositif qui existait auparavant était particulièrement plébiscité par les enseignants d'EPS. Il faudra redéfinir l'ensemble des caractéristiques (ouverture du droit, volume de service, niveau de rémunération, niveau de cotisation pour validation complète...).

10- Allègements de service

De nouveaux dispositifs devraient être sérieusement étudiés concernant la réduction progressive des maxima de services à compter de 55 ans avec maintien du salaire correspondant à un service à temps complet.

11- Aménagements de service

- A partir de 50 ans permettre des aménagements de service en incluant dans le service les tâches de coordination EPS, coordonnateurs de district UNSS, de secrétaire d'AS, de tutorat (EAP, Stagiaire licence, M2), coordination de la FPC, fonction de professeur principal...
- Ne plus imposer les HSA dans le service.

12- Retraite

La possibilité de faire valoir le droit à pension à 55 ans sans décote, avec prise en compte des années d'étude.



Témoignage : « Alors que la fin de carrière est très difficile pour nous, pourquoi avoir supprimé la CPA qui nous permettait de finir dans la dignité ? »